

Section 1 : réorganisation économiques et administratives (1956-1962)

Le Maroc s'est reparti en deux zones d'occupation : le sud était la protection espagnole, le nord par les français à part Tanger qui était considérée comme ville internationale ou y avait la présence de plusieurs nations.

1912 : signature entre les autorités espagnoles et le Maroc pour gérer les affaires marocaines.

La population marocaine reste rurale en générale, le budget était déficitaire, marginalisation et appauvrissement de la population.

Contraintes et Réalisations

- La croissance démographique était en moyenne de 2,9%.

Section 2 : politique macroéconomique volontariste stoppée par un retournement défavorable de la conjoncture mondiale (1962-1981)

Politique d'incitation à l'investissement (1962-1981)

Incitations fiscales: codes d'investissement Code de 1973

- Suppression de la commission des investissements et allègement de la procédure
- Elargissement des exonérations fiscales à toutes les régions
- Extension des possibilités de transfert de bénéfices, du produit de liquidation du capital par des étrangers

Protection douanière

- L'institution d'un tarif douanier essentiellement pour les biens de consommation
- Contrôle direct des importations (interdictions ou des contingents)

Accès aux commandes publiques

- Les entreprises privées marocaines vont bénéficier de commandes publiques de biens et de services

L'accès aux crédits

Les bas salaires

- Le blocage du système d'indexation du salaire sur le coût de la vie

Marocanisation

- L'article 15 de la constitution de 1972 stipule que le droit de propriété est un droit garanti par la Constitution.
- Toutefois la constitution prévoit que la «loi peut en limiter l'étendue et l'exercice si les exigences du développement économique et social planifié de la Nation en dictent la nécessité».
- L'opération de marocanisation permettra l'introduction, contre paiement, de personnes physiques ou morales marocaines dans le capital social d'entreprises dont plus de 50% étaient contrôlées par des étrangers.

Objectifs de la marocanisation

- Sur le plan social, elle viserait à corriger la répartition des revenus trop largement défavorable aux nationaux.
- Sur le plan économique, elle aurait comme effet de réduire le pouvoir des entreprises étrangères sur l'économie marocaine.

Résultats de la marocanisation

- La marocanisation a touché plus particulièrement le secteur du commerce.
- La quasi majorité des étrangers ont gardé le contrôle de leur entreprises:
 - Certains ont procédé à la répartition des actions sur leurs collaborateurs marocains de manière à faire disperser le capital;
 - Les associés marocains se comportaient plus comme des hommes d'affaires que comme des entrepreneurs;
 - La marocanisation constitue aussi une mesure de dissuasion à l'égard du capital étranger

Politique agricole

Le point de départ de la stratégie agricole des années 1960 **est un double constat** :

Ce double constat a conduit à l'affirmation d'une double nécessité :

1. " moderniser " le secteur traditionnel
2. et réduire l'impact des aléas climatiques par la recherche d'une meilleure maîtrise de l'eau.

Cette vision va se traduire par un **objectif et une politique**

- Objectif: l'irrigation d'un million d'hectares à l'horizon 2000
- Mesures de la politique agricole:

Investissement massif

Code d'investissement agricole et encadrement

- La mise en valeur des terres irriguées:
 - Respect obligatoire par les agriculteurs des plans d'assolement définis par l'Etat;
 - Mise en place d'un dispositif de subventions et de primes dédié à la modernisation agricole (entre 10 et 50%)
 - Maintien d'un prix très bas de l'eau
 - Encadrement intégré de plusieurs productions essentielles (cultures sucrières, oléagineuses, lait, etc.):

Crédit agricole

- Favoriser le financement des zones privilégiées:
 1. Caisses locales pour les agriculteurs à faible revenu (crédits plafonnés et limités);
 2. Caisses régionales et le siège pour les grands exploitants (crédits plus importants et mieux adaptés)

NB: le défi reste les agriculteurs non bancables

Avantages fiscaux

- En ce qui concerne les impôts et taxes directs, le secteur agricole est exonéré totalement depuis 1984;
- Pour la fiscalité indirecte (TVA pour l'essentiel):
 - En amont, l'achat d'équipement, de cheptel et de matières est exonéré de la TVA et des droits de douanes lors de l'importation
 - En aval, les produits destinés à l'export sont exonérés

Politiques des prix

- L'Etat a mis en place deux mesures:
 - La réglementation des prix des produits de première nécessité destinés aux marchés intérieurs (céréales; lait; betterave; coton; tournesol; etc.)
 - La libéralisation des prix des produits destinés aux marchés extérieurs (agrumes; huile d'olive; etc.)

Encouragement à l'export

- Création de l'office d'exportation agricole en 1965 afin de prospecter les marchés extérieurs et de faciliter la commercialisation des produits agricoles;
- Signature d'un accord d'association (5ans) avec la CEE permettant à certains produits agricoles d'accéder au marché européen en bénéficiant d'abattement douanier

Impact de ces mesures sur l'économie Marocaine

faible impact du secteur privé

- La concentration économique
- La multiplication des activités semi artisanales

Concentration économique: le constat

- Le cas du secteur agricole:
 - A peine un millier de propriétaires et/ou exploitants agricoles privés contrôlaient inégalement quelques 500.000 hectares (dont 100.000 complantés et 120.000 irrigués de façon moderne) soit l'équivalent de 6,6 et 9% de la superficie totale cultivée ou cultivable au Maroc;

- une centaine parmi eux détiendraient en outre 20 à 25 % environ du cheptel ovins et bovins de race importés et élevés selon les méthodes modernes.
- Le cas du commerce de gros:
 - En 1984, les dix premières entreprises réalisaient 47,65 % du chiffre d'affaires total de ce secteur parmi lesquelles quatre étaient contrôlées par des intérêts familiaux marocains (Afriquia, Somepi, Sommable et Socopros).
- L'immobilier urbain:
 - on estimait que moins d'une centaine de personnes détenaient 30 % des terrains urbains non bâtis à Marrakech, 18 à 20 % à Casablanca et Fès, des proportions moindres à Beni-Mellal, Khémisset et Nador.
- L'industrie de transformation:
 - Au début des années quatre vingt, on estimait que les principaux groupes et familles contrôlaient 55% des capitaux industriels privés marocains, alors que les dix premiers en contrôlaient plus de 30 %.

La concentration économique: les conséquences

- La recherche du pouvoir de marché se traduit par un « surdimensionnement » des unités de production par rapport au capacité du marché local, ce qui favorise:
 - la sous utilisation des capacités de production
 - l'apparition de coûts élevés

Les activités semi artisanales

- La politique d'encouragement du capital privé marocain et la possibilité d'échapper à la fiscalité vont drainer vers l'industrie un certain nombre d'artisans, de commerçants, de techniciens attirés par la perspective de gains faciles et rapides.
- La faiblesse de la formation générale économique et technique de ces artisans-hommes d'affaires se traduit la plupart du temps par une gestion défailante que la réalisation de marges bénéficiaires souvent très élevées n'incite guère à améliorer

Crise des finances publiques:

- Le financement de la politique d'équipement et d'infrastructures des années 70 a engendré une augmentation des dépenses d'investissement;
- Cette politique budgétaire active a été soutenue par:
 - La hausse des prix des phosphates
 - Le recours à la dette étrangère avec des taux d'intérêts relativement bas sur le marché international
- En 1977, l'Etat a pris conscience de l'ampleur des déficits budgétaire suite au retournement de tendance:
 - Diminution des prix du phosphate
 - La hausse des taux d'intérêt

Le plan de stabilisation de 1977

- Baisser le montant des dépenses d'investissement de 40% en 1978
- Réduire le taux de croissance des dépenses courantes à 13% au lieu de 16% durant la période précédente.
- Malgré l'assainissement budgétaire prôné par le Plan de stabilisation 1978-1980, les déficits budgétaires ont persisté durant la seconde période, surtout en 1981 représentant 14% du PIB.